

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 3 juin 2020

Par suite d'une convocation en date du 29 mai 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes, le mercredi 3 juin 2020 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUÉDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Marie-Christine MERMIER, André QUILLLOT, Yves LEGER, Muriel FAVRE, Éric SOGNO-LINA, Virginie KOCH, Vivian ROUSSEL, Joffrey DUBOC, Audrey VALLEZ

Excusés : Virginie MIANI donne procuration à Anne-Laure GUILLET.

Le Maire ayant ouvert la séance à 19h08, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Yves LEGER est nommé secrétaire de séance.

Levée de la séance à 20h30.

1. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et à mains levées, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations mentionnées dans la délibération DEL 202025.

2. Mise en place des commissions municipales

Il est rappelé que le Maire est de droit président de chaque commission.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de désigner les membres des commissions et les délégués aux divers organismes à main levée.

Après en avoir délibéré, les commissions suivantes sont mises en place :

COMMISSIONS	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
FINANCE	Muriel FAVRE	Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Jean-François REVILLOUD, Yves LEGER, Marie-Christine MERMIER
URBANISME	Anne-Laure GUILLET	Laurie FALCONNIER, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Eric SOGNO-LINA, Audrey VALLEZ
CADRE DE VIE (embellissement de la commune, petits travaux,...)	Jean-François REVILLOUD	Joffrey DUBOC, Virginie KOCH, Virginie MIANI, André QUILLOT
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE	Hervé BOUËDEC	Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Eric SOGNO-LINA
COMMUNICATION	Laurie FALCONNIER	Virginie KOCH, Marie-Christine MERMIER, Virginie MIANI, Audrey VALLEZ
VIE ASSOCIATIVE / GESTION SALLE DES FETES	Anne-Laure GUILLET	Jean-François REVILLOUD, Muriel FAVRE, Marie-Christine MERMIER, Virginie MIANI
SECURITE / PREVENTION	Virginie MIANI	Hervé BOUËDEC, Joffrey DUBOC, André QUILLOT

Auxquelles s'ajoutent les groupes de travail suivants :

GROUPES DE TRAVAIL	RESPONSABLE	MEMBRES
SECURISATION (traversée de Clarafond)	Hervé BOUËDEC	Jean-François REVILLOUD André QUILLOT
SECURISATION (traversée d'Arcine)	Anne-Laure GUILLET	Hervé BOUËDEC Jean-François REVILLOUD André QUILLOT Muriel FAVRE
EAU POTABLE (traversée de Clarafond)	Anne-Laure GUILLET	Hervé BOUËDEC Jean-François REVILLOUD André QUILLOT Marie-Christine MERMIER Eric SOGNO-LINA Vivian ROUSSEL
PRESBYTERE	Sylvie TARAGON	Hervé BOUËDEC Yves LEGER Eric SOGNO-LINA

3. Election des délégués au SIVOS (Syndicats intercommunal à Vocation Scolaire), au SMEBS (Syndicat Mixte des Eaux Bellefontaine Semine), au SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) et au SIV (Syndicat Intercommunal du Vuache)

En application du CGCT suite au renouvellement des conseillers municipaux, le Conseil Municipal doit élire, parmi ses membres, ses délégués au conseil des structures intercommunales auxquelles adhère la commune.

Suite au scrutin à mains levées, à l'unanimité, sont élus :

STRUCTURES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIVOS	Sylvie TARAGON Anne-Laure GUILLET Virginie KOCH	Yves LEGER
SMEBS	Jean-François REVILLOUD André QUILLOT	Hervé BOUËDEC Vivian ROUSSEL
SYANE	Sylvie TARAGON	
SIV	Virginie KOCH Marie-Christine MERMIER	Eric SOGNO-LINA

4. Détermination du nombre de membres au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Maire expose au conseil municipal que le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il est précisé que le CCAS se compose à part égale de membres élus par le Conseil Municipal et de membres désignés par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer à **DIX** le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres externes seront nommés par le Maire ultérieurement.

5. Informations et questions diverses

- Le projet de sécurisation de la traversée d'Arcine se poursuit. Les plans sont en cours de finalisation.
- En raison de la période de la COVID-19 et dans l'attente de nouvelles directives prévues le 22 juin :
 - Les locations des salles des fêtes et le prêt de mobilier sont suspendus.
 - Les salles peuvent être mises à disposition des associations qui ont obligation de réunir leurs membres (Assemblée Générale, ...) à condition que les mesures sanitaires dues à la COVID-19 soient respectées (4m² par personne, port du masque, désinfection des mains ET de tout le matériel utilisé).
 - L'accès à l'aire de jeux, à l'agorospace, au terrain de boules d'Arcine, au « Moulin » de Bange restent interdits jusqu'à nouvel ordre.
- Une page Facebook au nom de « Mairie Clarafond-Arcine » a été créée.
- Les masques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ceux achetés par la commune ont été distribués aux habitants qui ont répondu aux questionnaires déposés dans les boîtes aux lettres.

- Madame le Maire souhaite adresser ses plus vifs remerciements à toutes les personnes qui se sont mobilisées et qui ont œuvrées face à la crise de la COVID-19. Notamment à Madame Sylvie FAVRE pour la confection de masques en tissus et le don qu'elle en a fait à la commune, aux membres du CCAS, aux secrétaires, aux membres du Conseil Municipal, aux agents techniques, pour leur support pendant cette période.

Le secrétaire de séance,

Yves LEGER



Le Maire,

Sylvie TARAGON



APPEL A CANDIDATURE Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Dans le cadre du renouvellement des membres du CCAS, **5 membres hors-conseil** sont à nommer par arrêté du Maire.

Les personnes intéressées par cette fonction sont invitées à s'inscrire en Mairie **avant le 30 juin 2020.**